

Notice méthodologique

CATEGORIE

Exploitation wallonne

THEMATIQUE

Rentabilité

SECTION 1 : AUTEUR

Organisme

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole
Direction de l'Analyse économique agricole

E-mail

etat.agriculture@spw.wallonie.be

SECTION 2 : DONNEES GENERALES

Données sources

Les données utilisées proviennent du réseau de comptabilités de la Direction de l'Analyse économique agricole. Ce réseau regroupe environ 400 exploitations de diverses orientations technico-économiques et taille et réparties dans les différentes régions agricoles. L'ensemble des données comptables (recettes et dépenses) mais également une série d'informations techniques sont enregistrées. La sélection des exploitations répond à un plan d'échantillonnage établi de façon à réduire la variabilité des revenus calculés pour chaque groupe d'exploitations défini par une OTE, une dimension et une région. Cet échantillon d'exploitations participe au réseau du RICA (réseau d'information de comptabilité agricole) européen. Les valeurs économiques calculées pour chaque groupe d'exploitation sont alors pondérées en fonction de l'importance relative de chacun de ses groupes.

Les données concernant les effectifs d'exploitations de chaque groupe (OTE, dimension et région agricole) proviennent des chiffres agricoles calculés annuellement par la Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel). Jusqu'en 2012, ces statistiques étaient établies exclusivement sur base des enquêtes agricoles réalisées chaque année en mai (sous la forme d'un recensement jusqu'en 2007 et en 2010, par échantillonnage en 2008, 2009, 2011 et 2012). A partir de 2013, elles proviennent des bases de données administratives (Sanitel et Régions) complétées par les données, soit d'enquêtes ciblées, soit des enquêtes de structure effectuées les années « 0 », « 3 » et « 6 » de la décennie.

Définitions utilisées

Exploitations agricoles professionnelles : Par convention, nous qualifierons une exploitation agricole comme professionnelle si sa production brute standard totale (PBS) est au moins égale à 25.000 €.

Orientation Technico-économique (OTE) : Dans la typologie communautaire, l'orientation technico-économique d'une exploitation est déterminée par la contribution relative de la production brute standard des différentes productions de cette exploitation à la production brute standard totale de celle-ci. (Règlement (CE) n° 1242/2008).

Régions agricoles : Les caractéristiques naturelles et le potentiel pédoclimatiques des terres agricoles ne sont pas homogènes. La législation

	belge (AR du 24/02/1951) définit 14 zones relativement homogènes : les régions agricoles. La Wallonie en compte 10 dont 3 s'étendent également en Flandre : la région limoneuse, la sablo-limoneuse et la région herbagère liégeoise. 7 autres régions agricoles se situent dans leur entièreté en Wallonie : le Condroz, la Fagne, la Famenne, la Campine hennuyère, l'Ardenne, la Haute Ardenne et la région Jurassique. Superficie agricole utilisée (SAU) : C'est la superficie cadastrale de l'exploitation dont on déduit la superficie des bâtiments, cours, chemins et terres vaines. Unité de travail : Un chef d'exploitation qui n'a pas d'occupation professionnelle à l'extérieur de l'exploitation correspond à 1 UT quel que soit le nombre d'heures de travail prestées dans l'exploitation. Si un chef d'exploitation a une occupation professionnelle à l'extérieur de l'exploitation, la valeur de l'UT correspond au rapport des heures prestées dans l'exploitation aux heures totales prestées. Pour les autres travailleurs, l'UT est calculée sur base de prestation annuelle de 1800 heures.
--	--

SECTION 3 : SPÉCIFICITÉS DES FICHES « RENTABILITE »

- [Produits et charges de l'exploitation wallonne](#)
- [Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne](#)

Fiche 1 : Produits et charges de l'exploitation wallonne

Définition de la fiche	Cette fiche aborde la présentation des produits et des charges de l'exploitation wallonne. Ces deux éléments sont la base du calcul des indicateurs économiques dont notamment la marge et les revenus.
Paramètres utilisés	La fiche présente : • L'évolution des produits et des charges de l'exploitation wallonne des 10 dernières années avec le détail de l'origine des produits des activités principales (cultures commerciales, herbivores et fourrages, granivores, aides et autres) et le détail des types de charges (opérationnelles affectées, de structure ou de main d'œuvre non salariée) • La répartition des produits selon les activités et des charges selon leur type pour le dernier exercice • Pour les principales OTE, les produits de l'exercice pour les diverses activités et la nature des charges. • L'évolution et la répartition des charges opérationnelles affectées pour l'exploitation wallonne ainsi que pour les principales OTE. • L'évolution et la répartition des charges de structure pour l'exploitation wallonne ainsi que pour les principales OTE • L'évolution et la structure des charges de mécanisation de l'exploitation wallonne • L'évolution des produits par 1 000 € de charge
Traitement des données	Les valeurs de produits et des charges sont le résultat de la pondération des données extraites des résultats comptables du réseau de la DAEA. En effet, bien que le réseau de comptabilités soit élaboré afin d'être le plus représentatif possible de la réalité wallonne, certains biais sont inévitables. Ce système de pondération se base sur le classement des exploitations en fonction de trois

	critères qui caractérisent l'agriculture wallonne : la dimension économique, l'OTE et la région agricole. Les exploitations du champ d'observation (cfr. Enquête de structure) sont classées selon ces 3 critères. Le poids relatif de chaque catégorie est utilisé pour pondérer l'importance des exploitations du réseau de la DAEA dans le calcul des moyennes de produits et de charges. L'origine des produits et des charges est identifiée dans le système comptable et permet de distinguer les produits selon leur origine : cultures commerciales, des herbivores et cultures fourragères, des granivores mais également les aides ou les charges selon leur nature. Les produits des activités de l'exploitation prennent en compte les ventes, les intra-consommation et la valorisation des stocks éventuels. Les charges comprennent les charges réelles et les charges calculées que sont les amortissements, les intérêts des actifs en propriété et les salaires calculés de la main-d'œuvre non salariée (familiale).
Fiche 2 : Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne	
Définition de la fiche	Cette fiche présente les valeurs pondérées de marge brute, d'excédent brut et de revenus de l'exploitation wallonne professionnelle.
Paramètres utilisés	La fiche présente : • L'évolution de la marge brute, de l'excédent brut et des revenus agricole et du travail de l'exploitation wallonne par ha de SAU. • Les valeurs de marge brute et de revenus des exploitations pour l'exercice considéré en fonction des principales OTE ainsi que des régions agricoles. • L'évolution des revenus agricoles et du travail de l'exploitation wallonne par unité de travail. • La répartition des exploitations selon leur classe de revenu du travail par unité de travail.
Traitement des données	De la même façon que pour les données de charges et produits, les résultats de marge brute, excédent brut et revenus agricoles ou du travail familial sont pondérés en fonction de l'importance relative des exploitations classées selon leur orientation technico-économique, leur dimension et la région agricole, de façon à obtenir une valeur moyenne pour l'exploitation wallonne. La marge brute est le résultat de la soustraction des charges opérationnelles affectées (semences, engrais, phytos, aliments, frais de cheptel et autres charges directes pour les cultures ou les animaux) des produits des activités de l'exploitation (aides non comprises). Les charges opérationnelles affectées intègrent le coût des semences et plants, des engrais minéraux et organiques (ceux de l'exploitation n'étant pas valorisés), les produits de traitement phytosanitaires, les aliments et les frais de cheptel, les autres charges directes (assurances grêle, ...). Enfin, selon l'utilisation des valeurs de la marge brute, les travaux par tiers sont ou non compris dans les charges opérationnelles affectées. L'excédent brut est le résultat de la soustraction des charges réelles de l'exploitation hors amortissements et intérêts au total des produits des activités, produits exceptionnels non compris, et des aides récurrentes. Il s'obtient au départ de la marge brute en y ajoutant les aides récurrentes et les

	éventuelles régularisations et en déduisant les charges opérationnelles non affectées et les charges de structure hormis les amortissements et intérêts. Le revenu du travail et capital familial ou revenu agricole est calculé au départ de l'excédent brut en déduisant les amortissements calculés et les intérêts bruts payés. Le revenu du travail est aussi calculé au départ de l'excédent brut mais on en déduit les amortissements et un intérêt fixe de 5% sur l'ensemble de l'actif de l'exploitation (terres, bâtiment, cheptel mort et cheptel vif,...). Les charges de salaire des salariés sont prises en compte ou non dans les charges selon que l'on calcule le revenu du travail familial ou du travail total.
--	---

SECTION 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Changement méthodologique	Des changements méthodologiques sont intervenus dans la collecte et la gestion des données réalisée par Statbel (SPF Économie-DG Statistique) au cours du temps. Il est difficile d'évaluer l'ampleur de l'impact de ces changements méthodologiques sur les données. Les données de Statbel (SPF Économie-DG Statistique) sont ainsi issues de sources qui ont varié au cours du temps. • De 1980 à 2007, les données provenaient de recensements agricoles et horticoles, réalisés chaque année par les administrations communales. Ceux-ci permettaient de dresser un portrait instantané, complet et détaillé de l'agriculture en Belgique. • En 2008 et 2009, le recensement exhaustif a été remplacé par une enquête agricole portant sur un échantillon de 75% des exploitations agricoles. Le solde des exploitations a fait l'objet d'une imputation reposant sur les données observées l'année précédente pour une exploitation donnée et l'évolution globale de la région agricole provinciale où se situait ladite exploitation. • En 2010, conformément à la réglementation européenne, un recensement agricole adressé à l'ensemble des exploitations a été mis en œuvre. • Depuis 2011, la collecte et la gestion de données ont fait l'objet de profondes modifications méthodologiques. Statbel (SPF Économie-DG Statistique) a ainsi simplifié la collecte en combinant des enquêtes ciblées avec des données issues de bases de données administratives. En pratique, les statistiques liées aux superficies cultivées sont établies à partir des déclarations de superficie déposées par les producteurs auprès des administrations régionales dans le cadre du système européen intégré de gestion et de contrôle pour le paiement des aides (SIGEC) et non plus à partir des recensements agricoles exhaustifs qui fournissaient un portrait détaillé sur tout le territoire. Une adaptation liée aux critères de définition d'une entreprise agricole fixés par la réglementation européenne a également été réalisée, de même qu'une amélioration du registre des entreprises agricoles de Statbel
----------------------------------	---

	(SPF Économie-DG Statistique) se traduisant par l'introduction d'exploitations non prises en compte les années précédentes. Cet ajustement est toujours une conséquence du changement méthodologique majeur qui a consisté pour Statbel (SPF Économie-DG Statistique) à ne plus passer par les communes pour la gestion du registre mais à se référer aux registres administratifs des régions. Cette méthodologie fait encore l'objet d'améliorations successives. Il est difficile d'évaluer la part de l'évolution des données agricoles qui peut être attribuée à ces changements méthodologiques et celle imputable à la réalité des faits.
Les orientations technico-économiques	La classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) repose sur la notion de production brute standard (PBS), conformément au règlement 32014R1198. La PBS d'une spéculation correspond à un potentiel d'une production (sans les subsides). Elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux, elle porte sur une période de production de 12 mois. Les PBS, valeurs de référence de la situation moyenne de la Wallonie, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les trois ou quatre ans. C'est ainsi que les PBS centrées sur l'année 2013 (période 2011 à 2015) servent à classer les exploitations en 2016, 2017, 2018 et 2019. En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les PBS de référence correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la PBS totale de l'exploitation. L'objectif de la classification par OTE est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.
Raison d'être de la fiche	La réalisation de ces fiches, mises à jour annuellement, est une obligation légale provenant de dispositions prévues par la loi de parité du 29 mars 1963 (modifiée par celle du 25 mai 1999). Lors de la rédaction du Code wallon de l'Agriculture, en 2014, le législateur a défini le contenu d'un rapport sur l'Etat de l'Agriculture wallonne, incluant l'ensemble des indicateurs du rapport sur l'évolution de l'économie agricole, dans ses articles D.88 à D.90.

SECTION 5 : MISE A JOUR

Dernière mise à jour de cette notice

Août 2021